

PETITION DES RIVERAINS DES TERRAINS DES SIG,  
BOULEVARD ST-GEORGES,  
1205 GENEVE

**Halte au bruit !**

*Du respect pour les riverains des terrains des SIG,  
boulevard St-Georges, 1205 Genève.*

*Pour un quartier sans tam-tam ni fumette.*

*Les fêtes bruyantes qui durent jusqu'à 07 :00 du matin, ça suffit.*

Considérant les nuisances, notamment sonores, de jour comme de nuit, créées par les occupants des terrains des SIG, boulevard St-Georges, 1205 Genève,

Considérant l'état de délabrement et de saleté de ces lieux depuis le départ des SIG,

Les Riverains des terrains des SIG, boulevard St-Georges, 1205 Genève,

Demandent instamment aux autorités municipales et cantonales de mettre fin définitivement et dans les meilleurs délais à l'occupation de ces terrains par Artamis, ses membres, et tous les squatters associés.

Comité pétitionnaire :

Georges Deshusses, Pascal Gondrand, Marie-Claude Baudois, Président, Vice-président et trésorière  
de l'Association des locataires de l'immeuble de la rue Jean-Louis-Hugon, n° 1-3

Nom	Prénom	Adresse	Signature

Merci de retourner au plus vite **mais avant le 15 août 2004** ce formulaire de pétition, complètement ou partiellement rempli, à l'adresse suivante :  
Association des locataires de l'immeuble de la rue Jean-Louis-Hugon, n° 1-3,  
Georges Deshusses, président, 1-3, rue Jean-Louis-Hugon, 1205 Genève.

**L'union fait la force. Ensemble, nous obtiendrons satisfaction.**

R. 24.9.04

Association des locataires de l'Immeuble  
de la Rue Jean-Louis HUGON 1-3  
Georges Deshusses, président  
1-3 rue Jean-Louis Hugon  
1205 Genève  
tél.022 328 59 81

Ville de Genève Secrétariat général
Reçu le: 23 SEP. 2004
Séance CA dt.:
Décision:
A traiter par:
Copies. Conseil municipal de la Ville de Genève

Palais Eynard  
4, rue de la Croix Rouge  
1204 Genève

Genève le 21 septembre 2004

Concerne: Pétition « Halte au bruit »

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de déposer ce jour la pétition « Halte au bruit ! » initiée par les riverains des terrains des SIG, boulevard St. Georges.

Notre pétition demande instamment aux autorités municipales et cantonales de mettre fin définitivement et dans les meilleurs délais à l'occupation de ces terrains par Artamis, ses membres et tous les squatters associés.

Nous espérons que notre démarche sera entendue et que des mesures appropriées seront prises.

Dans l'attente, recevez, Mesdames, Messieurs, nos sentiments les meilleurs.

Georges DESHUSSES  
Président de l'Association des locataires  
de l'Immeuble de la Rue Jean-Louis HUGON 1-3